



I'm not robot



I am not robot!

Il est subdivisé en dix sections, dont certaines comportent des sous-sections. Le Code déontologique du CII pour la profession infirmière est un guide basé sur des valeurs et des besoins. Le premier chapitre porte sur les devoirs envers le public, le client et la profession. Ce chapitre regroupe articles traitant des divers aspects de la profession infirmière. Il n'aura de sens que s'il devient un document vivant appliqué. Code de déontologie pour une recherche responsable (en anglais) – sert de référence au personnel pour mener à bien la mission de l'Organisation dans le domaine de la santé. Les dispositions du présent code s'imposent aux membres inscrits au tableau de l'ordre, à tout membre en exécutant un acte professionnel dans les conditions prévues à l'article L. 4312-1 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers comprend deux chapitres. Il est subdivisé. Les infirmières et infirmiers doivent veiller à pratiquer dans le respect de l'éthique. Il n'aura de sens que s'il devient un document vivant appliqué aux réalités des soins de santé et de la profession infirmière dans une société en pleine évolution. Le Code déontologique du CII pour la profession infirmière expose les valeurs éthiques, les responsabilités et le devoir professionnel des infirmières et des étudiants en soins infirmiers¹, définissant et guidant la pratique éthique des soins infirmiers dans les différents rôles qu'ils assument. Le code de déontologie répond à objectifs principaux: l'intérêt du patient, la promotion de la profession infirmière, la protection des intérêts de la profession et l'accroissement des prérogatives de l'Ordre national des infirmiers. Le Code de déontologie éclaire les infirmières et les infirmiers sur leurs devoirs et obligations auprès du client, du public et de la profession. Code de déontologie des infirmières et infirmiers (chapitre I-8, r) – Code des professions (chapitre C, a) – Loi sur les infirmières et les infirmiers (chapitre I-8, a) Code de déontologie des infirmières et infirmiers comprend deux chapitres. Étant donné la complexité des situations éthiques, le Code ne peut que donner un aperçu des principes. Renouvelé en 2015, le Code de déontologie médicale prévoit des règles de comportement relevant des bonnes pratiques professionnelles, structurées en quatre thèmes: le respect de la personne, la compétence, la confidentialité et la coopération. Le Code de déontologie éclaire les infirmières et les infirmiers sur leurs devoirs et obligations auprès du client, du public et de la profession. Le Code de déontologie médicale a fait l'objet d'un examen complet et approfondi d'un groupe directeur d'experts, des membres de l'Ordre national des infirmiers et infirmiers. Le Code déontologique du CII pour la profession infirmière est un guide basé sur des valeurs et des besoins. Le premier chapitre porte sur les devoirs envers le public, le client et la profession. Les principes et les règles qui figurent dans le Code de déontologie médicale fournissent au membre inscrit un cadre de référence et ont été établis pour guider le praticien de manière éthique. L'infirmier a le devoir, dans le cadre de ses compétences propres et sur prescription médicale ou dans le cadre d'un protocole thérapeutique, de dispenser des soins visant à soulager la douleur. Le Code déontologique du CII pour la profession infirmière est périodiquement examiné et révisé pour tenir compte des réalités des soins infirmiers et des soins de santé dans une société en perpétuelle évolution.